



CHARTRE

ÉCO MANIFESTATION

ENGAGÉS POUR
DEMAIN DANS
LES MANIFESTATIONS
D'AUJOURD'HUI

ÉLABORÉE PAR LA

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

La charte éco-manifestation

élaborée par la Métropole Nice Côte d'Azur

Pourquoi cette démarche ?

Vous êtes organisateur de manifestation et votre action participe au dynamisme des communes de notre territoire.

Toutefois, les festivals, salons, foires, compétitions sportives ou manifestations culturelles organisés chaque année impactent l'environnement : production de déchets, multiplication de déplacements individuels, consommation d'eau et d'énergie...

Cette charte, mise en place par la Métropole Nice Côte d'Azur, a pour but de vous proposer des solutions concrètes, simples à réaliser, pour répondre à ces préoccupations.

Ainsi, la mise en œuvre de la charte éco-manifestation traduira votre volonté de vous engager dans une démarche plus responsable.

Comment fonctionne-t-elle ?

Elle se compose de 2 documents :

- **La charte éco-manifestation** : Vous trouverez dans cette charte une liste d'actions. **Certaines de ces actions (en gras et surlignées vert) sont obligatoires : c'est l'engagement de base qui est attendu de votre part.**
Les actions en rouge relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur.
Les autres sont laissées à votre initiative, vous décidez si oui ou non, vous voulez les mettre en œuvre. Il vous suffit, pour cela, de cocher les cases correspondantes.
Ce document, rempli et signé par l'organisateur, doit être transmis au moins 1 mois avant le début de la manifestation afin de permettre l'octroi du label avant le début de celle-ci. Cette démarche doit être renouvelée pour chaque manifestation.
- **Un bilan environnemental** : ce document est à retourner au chargé de projet du service gestionnaire, responsable du suivi de votre manifestation, ou à cette adresse : environnement@nicedazur.org à l'issue de votre manifestation. Ce bilan permet, le cas échéant, d'identifier les obstacles à la réalisation de certains engagements et de dégager des pistes d'amélioration pour les manifestations à venir.

Selon le nombre d'actions choisies, la manifestation reçoit le label « charte éco-manifestation » :

	Or : pour le respect de toutes les actions obligatoires pour lesquelles elle est concernée et d'au moins 10 actions supplémentaires
	Argent : pour le respect de toutes les actions obligatoires pour lesquelles elle est concernée et d'au moins 5 actions supplémentaires
	Bronze : pour le respect de toutes les actions obligatoires pour lesquelles elle est concernée

Ces actions sont réparties en 6 thématiques :

- | | | |
|--|---|--|
| | | |
| 1.
COMMUNICATION
RESPECTUEUSE DE
L'ENVIRONNEMENT | 2.
MOBILITÉ
PROPRE | 3.
PRÉVENTION
DES DÉCHETS |
| | | |
| 4.
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
ET ÉCONOMIE
DES RESSOURCES | 5.
ACHATS
ÉCO-RESPONSABLES | 6.
ACTION
SOLIDAIRE |

La démarche d'éco-manifestation s'inscrit dans l'ensemble du projet de l'événement, de sa conception à l'exploitation et jusqu'aux évaluations. Elle appelle donc à un suivi particulier afin de garantir son respect et son efficacité. Voici un complément d'informations afin de faciliter la prise en compte de cette démarche dans l'organisation de l'événement.

Pilotage

- Nommer un responsable de la démarche développement durable qui tiendra un carnet de route de la préparation de l'événement à sa clôture.
- Choisir un site respectueux de l'environnement et qui favorise la mise en œuvre de la démarche éco-responsable : site déjà équipé en réseau d'énergie / eau / transport en commun, nettoyage et remise en état responsable du site (consommation d'eau, produits nettoyants éco-labellisés), respect de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité, notamment lors d'un événement en plein air (sol, animaux, végétaux, etc...).
- Favoriser les démarches d'économie sociale et solidaire : utilisation de monnaie locale, emplois locaux.
- Veiller à l'application des objectifs de cette charte et à l'acceptation de la démarche par l'ensemble des organisateurs, bénévoles et autres intervenants pour réduire l'impact de la manifestation et sensibiliser le public aux bonnes pratiques environnementales.

Bilan environnemental

- Remplir le bilan environnemental afin de lister les actions menées lors de l'événement, leur impact, ainsi que les pistes d'améliorations. Le bilan environnemental doit permettre de mesurer l'empreinte écologique du public et des intervenants.
- Communiquer le bilan environnemental auprès du service gestionnaire de la collectivité où a eu lieu l'évènement. **Ce dernier se réserve le droit de vérifier la réalisation effective d'un ou plusieurs engagements par tous moyens (copie de mails, factures, photos...).**

Préparer le prochain événement

- Tirer les conclusions du bilan pour préparer la prochaine édition de l'événement : tenir compte des points forts, des difficultés rencontrées et des pistes d'améliorations sur les différents domaines de l'événement : le transport, la consommation d'énergie et d'eau, la production des déchets, les moyens de communication, installations etc.
- Conserver afin de réutiliser un maximum d'éléments pour la prochaine édition : systèmes d'économie d'énergie (ampoules basse consommation par exemple), systèmes d'économie d'eau, accessoires promotionnels non utilisés, etc.

Liens utiles

Trouver [la ligne de bus/tram la plus proche de votre site](#)

Louer [un vélo bleu](#)

Louer [un scooter électrique](#)

Mettre en place le tri sélectif : ambassadedutri@nicecotedazur.org (voir également les consignes de tri ci-jointes)

S'informer sur la [pollution lumineuse](#)

Choisir un produit avec un [écolabel](#)

Identifier les [Espaces naturels sensibles de la Métropole Nice Côte d'AZur](#)

[Trouver un prestataire ESAT / EA pour ses achats responsables \(reseau-gesat.com\)](#)

Besoin d'aide ou de conseils pour remplir ce document ? Adressez-vous à votre contact au sein de la commune hôte ou envoyez un mail à environnement@nicecotedazur.org